



# RISQUES MAJEURS

*risques naturels  
et risques technologiques*



*Les bons réflexes*

# Plancherine et les risques majeurs

La commune de Plancherine participe à la démarche de gestion des risques majeurs initiée à l'échelle intercommunale.

Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

Dans ces situations extrêmes, certes rarissimes mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

Parallèlement, l'équipe municipale travaille à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune en cas d'évènement majeur (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence...)

Le Maire



## Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou ALÉA – n'est pas un RISQUE MAJEUR que s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

## RISQUES MAJEURS

### Plancherine

#### Les risques naturels



*Crues torrentielles et inondations*



*Séismes*



*Évènements météorologiques*

#### Les risques technologiques



*Accident nucléaire*



*Transport de matières dangereuses*



*Rupture de barrage*



*Risque industriel*



# Les crues torrentielles et inondations



Inondation de l'entreprise Savoie Pan  
Février 1990



Débordement du ruisseau à Tamié  
13 janvier 2004

**Les bons réflexes en cas de crue**



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts



Montez dans les étages

Pour attendre les secours et éviter d'être blessé par la montée brutale des eaux



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Ecoutez la radio  
France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !

Si les cours d'eau qui parcourent la commune de Plancherine ne présentent pas de caractère particulièrement dangereux, l'Isère et les ruisseaux qui descendent des versants baugus sur les communes environnantes peuvent être soumis à des crues parfois dévastatrices à la faveur de pluies intenses et/ou à la fonte des neiges.

## Quelques événements sur les communes voisines

En Février 1990, suite à un épisode neigeux à basse altitude suivi par une période de pluies intenses, le ruisseau de Verrens déborda en plusieurs endroits et notamment au niveau de l'entreprise Savoie-Pan, située sur la commune de Tournon, inondant ses locaux sous 1 mètre d'eau.

Le 13 Janvier 2004 de fortes précipitations en altitude firent fondre la neige jusqu'à 1700 m. Les volumes d'eau ainsi libérés vinrent grossir le débit des ruisseaux descendant depuis les contreforts des Bauges. A Plancherine, le ruisseau de Tréjoie (à Tamié) fut rapidement rempli de branches et graviers. La commune est intervenue dès le lendemain pour curer le lit du cours d'eau.

## Les mesures de prévention

### La prise en compte des risques dans l'aménagement

Afin de réduire les dommages lors des catastrophes naturelles, il est nécessaire de maîtriser l'aménagement du territoire, en évitant d'augmenter les enjeux dans les zones à risque et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà urbanisées. Les Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR), institués par la loi Barnier du 2 février 1995, ont cette vocation. L'objectif de cette procédure est le contrôle de l'urbanisation dans les zones exposées à un risque.



L'Isère à Frontenex

En Combe de Savoie, un Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRi) a été réalisé par les services de l'Etat et approuvé par anticipation le 17 Juillet 2008. Les inondations par l'Isère et ses affluents ont été étudiées sur 28 communes de Combe de Savoie entre Albertville à l'amont et Pontcharra à l'aval.

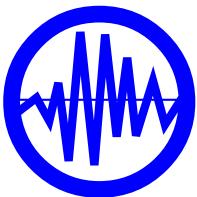
Ce document a valeur de servitude d'utilité publique et est à ce titre annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes concernées.

### Entretenir les ruisseaux pour limiter les dégâts liés aux inondations

La collectivité entretient régulièrement les ouvrages de protection ainsi que les berges des cours d'eau. Néanmoins, l'entretien des cours d'eau par les propriétaires riverains, n'en demeure pas moins nécessaire et obligatoire (art L215-14 du Code de l'Environnement) afin de limiter les effets dévastateurs que les ruisseaux pourraient avoir en cas de crue. Ainsi, les propriétaires riverains des ruisseaux se doivent d'enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et d'entretenir les berges.



Embâcle



# Les séismes

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune de Plancherine est classée en zone sismicité faible (lb) : les séismes peuvent être d'intensité moyenne (= aléa moyen) mais cela reste très peu fréquent.

## Les bons réflexes

### Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli

### Après la 1<sup>re</sup> secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

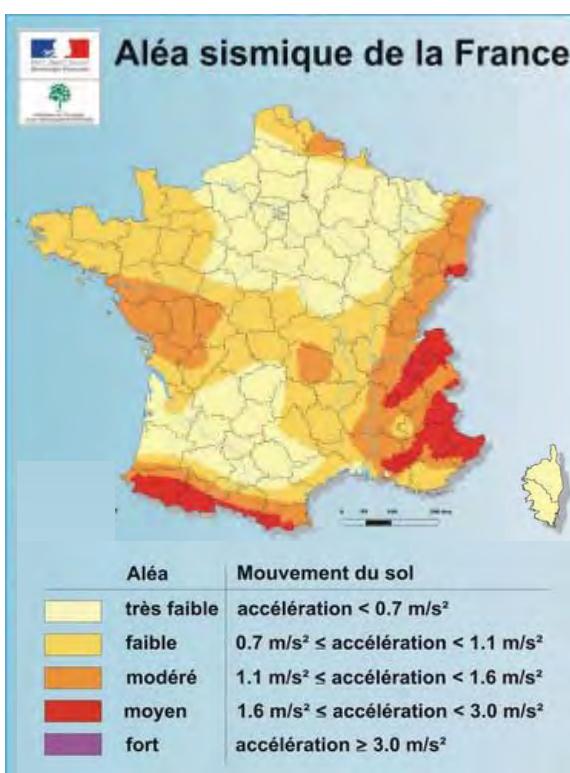
Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.

Leurs enseignants s'en occupent !



Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 Juillet 1996. De magnitude 5.2, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

## Prévention :

Les règles PS 92 actuellement en vigueur fixent les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement des constructions.

Un plan d'action sur 6 ans, appelé Plan Séisme a été mis en place en 2005 par l'Etat afin de réduire la vulnérabilité au séisme des personnes et des biens. Ce programme de prévention s'appliquera notamment à approfondir la connaissance scientifique du risque sismique, mieux informer sur celui-ci, améliorer sa prise en compte dans la construction et organiser une coopération entre tous les acteurs du risque.



## Pour plus d'informations :

Sismicité de la France :

Programme national de prévention du risque sismique :

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :

Association Française du Génie Parasismique :

[www.sisfrance.net](http://www.sisfrance.net)

[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)

[www.prim.net](http://www.prim.net)

[www.afps-seisme.org](http://www.afps-seisme.org)



# Les risques météorologiques



## Orage

Vents violents, orages, grêle et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerter Plancherine.



## Avalanches

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.



Toiture emportée par le vent au Chef-Lieu Juillet 2003



## Vent violent

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



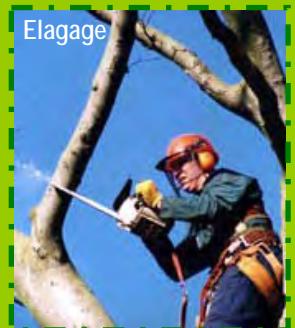
## Canicule



## Pluie - Inondations

### Elagage des arbres

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations, les véhicules et les personnes.



Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.

## Les bons réflexes



### Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par météo france



### Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par météo france



### Rentrez chez vous Fermez les ouvertures

Evitez les déplacements  
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens

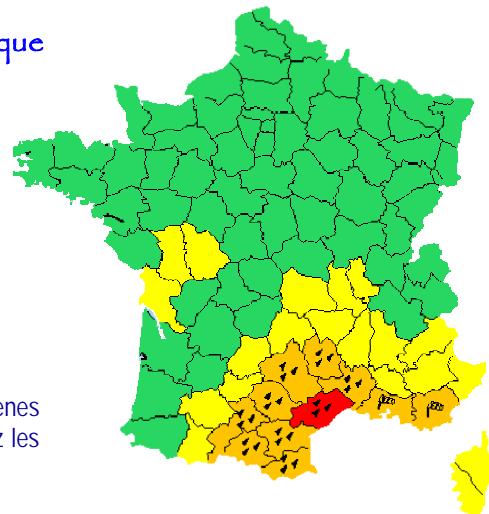


### Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

### Carte de vigilance météorologique

(Exemple)



Pas de vigilance particulière.

Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.

**Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :**  
Internet : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50



## L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



La centrale nucléaire du Bugey (Ain)



Au signal national d'alerte,  
suivez les consignes et  
tenez vous prêt à évacuer  
sur ordre des autorités

### Prévention :

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.



En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.



Pastilles d'iode distribuées par les autorités en cas de risque

À titre préventif, l'ingestion d'une pastille d'iode non radioactif a pour effet de se fixer sur la thyroïde (organe qui retient l'iode), la saturer et éviter qu'ensuite l'iode radioactif inhalé par respiration ne se fixe sur cette thyroïde, provoquant son irradiation.



Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'événement majeur.

Pour les écoles intercommunales de Verrens-Arvey, Tournon et Plancherine, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc également été mis en place.



# Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Sur la commune de Plancherine, les matières dangereuses qui peuvent transiter sur certains axes routiers, dont la route départementale du col de Tamié, sont principalement du fioul ou du gaz pour l'approvisionnement des particuliers.



Au signal d'alerte,  
suivez les consignes  
et tenez vous prêt à  
évacuer sur ordre  
des autorités.

## Les bons réflexes

-  Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche
-  Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux
-  Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations
-  Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri
-  Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz
-  Pour vous informer de l'évolution de la situation
-  Ne téléphonez pas
-  Pour libérer les lignes pour les secours
-  N'allez pas chercher vos enfants à l'école
-  Leurs enseignants s'en occupent !
-  Ne fumez pas
-  Ni flamme, ni étincelle
-  Pour éviter le risque d'explosion

## Prévention et réglementation :

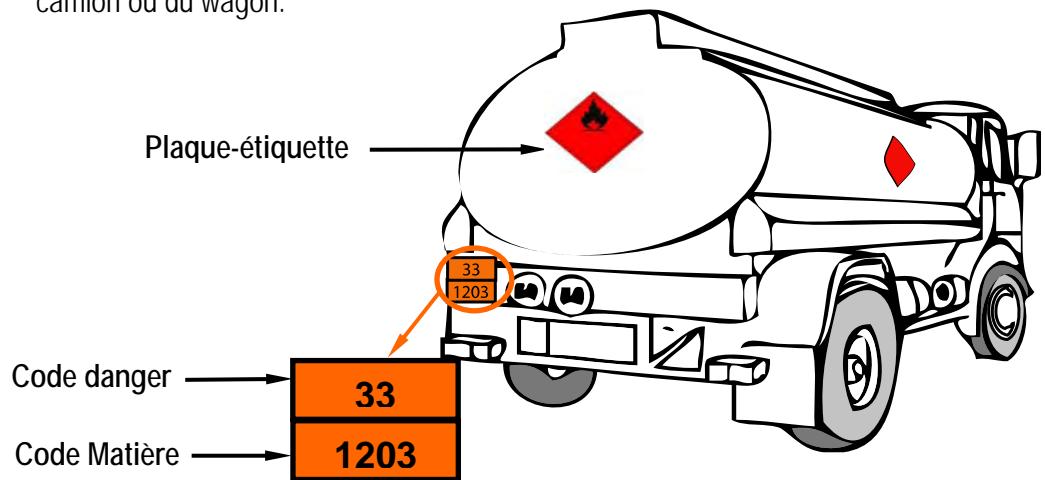
Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.



Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

## Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



# La rupture de barrage

Le bassin albertvillois est situé à l'aval des barrages de Tignes, La Girotte et Roselend. L'effacement total et instantané de l'un de ces barrages provoquerait une onde de submersion qui pourrait noyer le fond de vallée sous plusieurs mètres d'eau sans toutefois menacer le territoire de Plancherine. La commune pourrait alors servir de refuge pour les personnes évacuées des zones submersibles. (voir carte ci-dessous).



Le barrage de Roselend

## Mesures de prévention

Une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.



Au son de la corne de brume ou sur ordre des autorités, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer.

### Les bons réflexes



Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches

Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



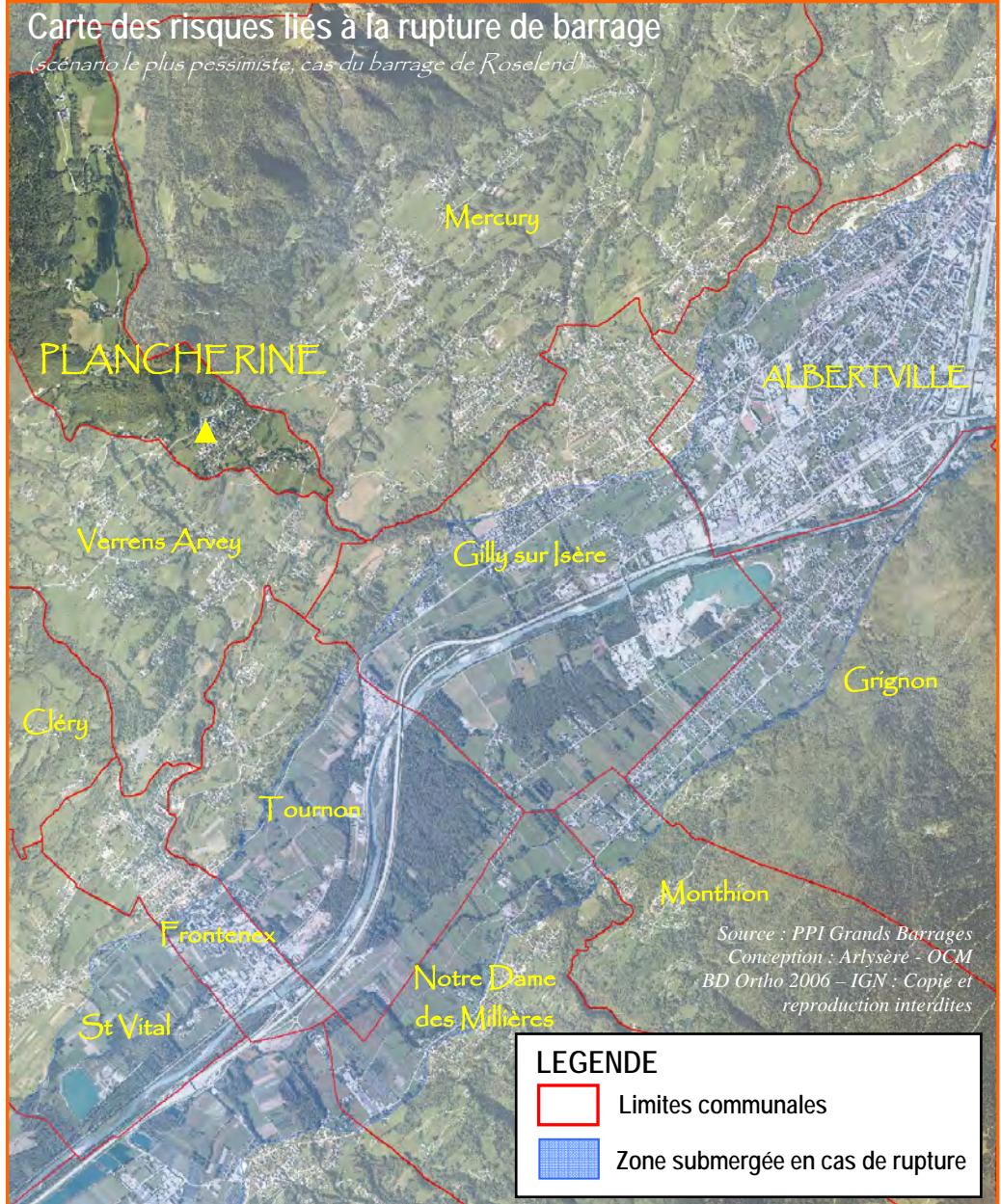
Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !





# Le risque industriel

Le dépôt-relais de Frontenex relève de la réglementation Seveso. Il stocke du propane acheminé par wagons et le distribue par camion. Dans le cas très rare d'une fuite et de l'action d'une étincelle, ce gaz peut s'enflammer et représenter un danger d'explosion. Les études de danger réalisées ont montré que Plancherine ne serait pas touché en cas d'accident sur le site. Toutefois, le dépôt étant implanté à proximité de routes très empruntées, il est important que les habitants de la commune aient connaissance des risques et des bons réflexes à avoir en cas d'accident.

## Les mesures de prévention

Suite à l'étude de danger, les risques ont pu être réduits à la source par la mise en place **d'équipements de sécurité** bénéficiant des dernières technologies, des **exercices** concernant les mesures à prendre en cas d'incident ont lieu tous les mois et des mesures de **limitation de l'urbanisation** ont été prises.



## En cas d'accident

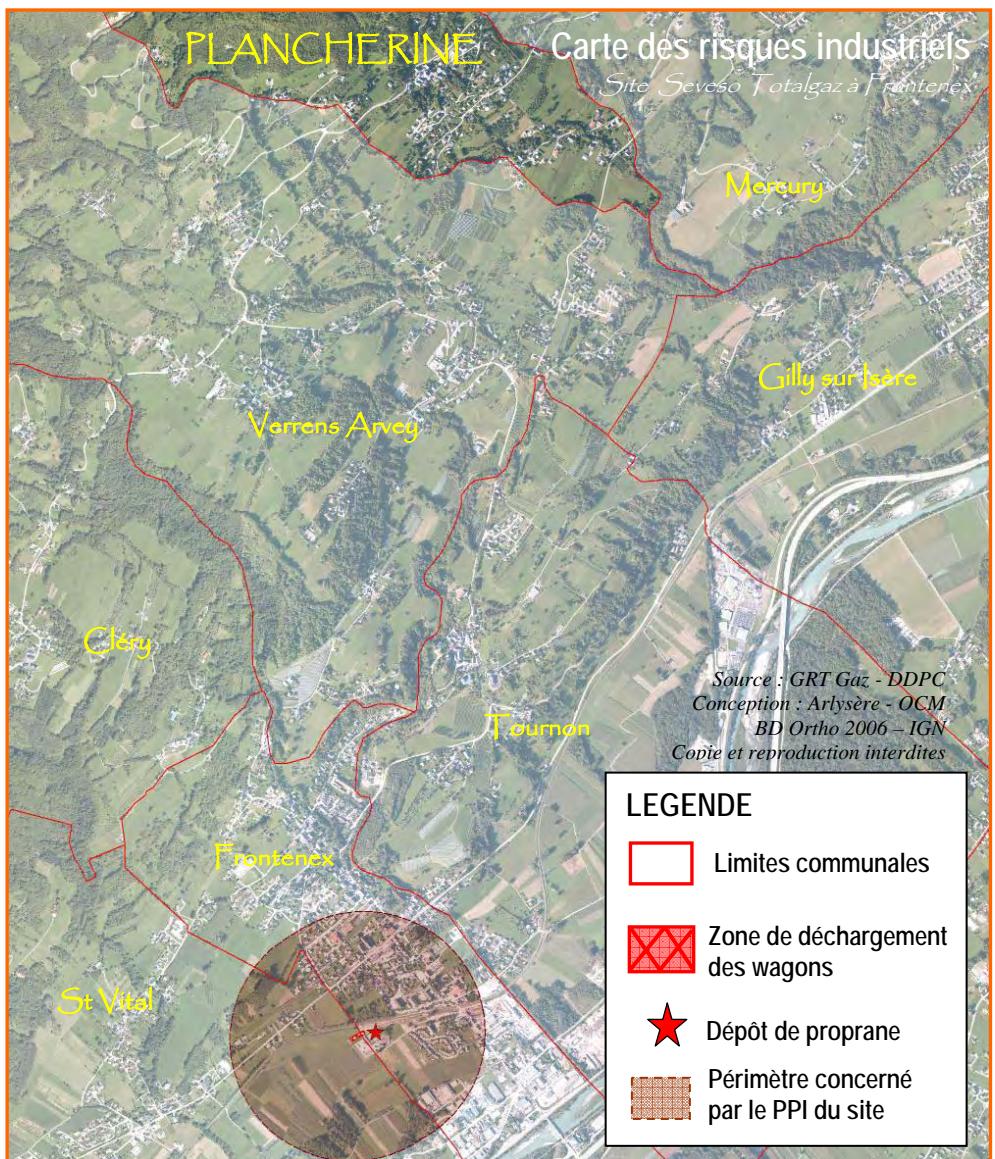
En cas d'accident majeur ayant des répercussions à l'extérieur du site, l'organisation des secours suit un Plan Particulier d'Intervention (PPI) établi par la Préfecture. Les riverains, et particulièrement les habitants de Frontenex et St Vital situés à l'intérieur du périmètre PPI, sont prévenus par une sirène testée tous les 1ers mercredi du mois et émettant le **signal national d'alerte** : *3 fois 1 minute espacées de 5 secondes*.



Au signal national d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités

### Les bons réflexes

-  **Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche**  
Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux
-  **Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations**  
Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri
-  **Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz**  
Pour vous informer de l'évolution de la situation
-  **Ne téléphonez pas**  
Pour libérer les lignes pour les secours
-  **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**  
Leurs enseignants s'en occupent !



# L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

**Sirène** du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute et 41 secondes séparées d'un intervalle de 5 secondes.

Cette sirène n'est pas audible à Plancherine. Par contre, vous pouvez l'entendre sur Albertville ou à proximité des sites industriels de Frontenex et Ugine par exemple.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **confinez- vous dans un bâtiment et écoutez la radio 103.9 FM !**

Pour vous familiariser à ce signal, vous pouvez appeler au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit)

**Corne de brume** : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. *Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci (arrivée de l'onde de submersion en moins de 15 minutes) sont équipées de ce type de sirène.* Elles sont également testées les premiers mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre. Cette sirène n'est pas audible à Plancherine mais seulement à Albertville et dans le Beaufortain.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **gagnez les hauteurs rapidement !**

**Radio et télévisions.** En Savoie, les informations et consignes à suivre en cas de risque majeur sont diffusées par les autorités sur France Bleu Pays de Savoie : 103.9 FM.



Le syndicat intercommunal Arlysère et la commune de Plancherine ont fait l'acquisition d'un système d'alerte de la population par téléphone.  
*Si votre numéro de téléphone n'est pas renseigné dans l'annuaire ou si vous voulez être alerté sur votre téléphone portable, faites vous connaître auprès de la mairie !*

## Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement  
(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)
- Barres énergétiques et eau
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels
- Médicaments (traitement quotidien)

## Pour en savoir plus :

Mairie de Plancherine : 04 79 32 46 02 – [www.plancherine.fr](http://www.plancherine.fr)

Institut des Risques Majeurs (IRMa) : [www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)





## Commune de Plancherine

Chef Lieu – 73 200 PLANCHERINE  
 Tél (04) 79 32 46 02 - Fax (04) 79 31 36 82 -  
 Mail : [mairie.plancherine@wanadoo.fr](mailto:mairie.plancherine@wanadoo.fr)  
 Site internet : [www.plancherine.fr](http://www.plancherine.fr)

*Horaires d'ouverture :*  
 Mardi 17h30 – 19h30 / Jeudi : 10h00 – 11h00 / Vendredi : 17h00 – 19h00

Document élaboré par Arlysère, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Albertville

► Syndicat d'études et prospectives ► Ingénierie Conseil ► au service des collectivités  
 ► Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès - BP 20109 – 73207 ALBERTVILLE Cedex  
 Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81 - Mail [contact@arlysere.fr](mailto:contact@arlysere.fr) - Internet [www.arlysere.fr](http://www.arlysere.fr)

